

Paris, le 18 novembre 2021

## **France Messagerie présente à l'ARCEP son projet de barèmes pour 2021**

*Le 18 novembre 2020, France Messagerie a saisi l'ARCEP de son projet de barèmes pour 2021. Plus simples et plus compétitifs que les barèmes provisoires actuellement en vigueur, ils devraient permettre à un grand nombre d'éditeurs de faire le choix de France Messagerie.*

*Ces barèmes répondent aux points soulevés par l'autorité de régulation dans ses avis de 2020 et sécurisent ainsi l'ensemble de la filière. L'ARCEP a deux mois pour examiner ces barèmes et les valider, à la suite de quoi ils deviendront publics.*

*Depuis sa création le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie s'est fixée pour objectif de proposer à ses clients, en plus d'une qualité de service reconnue et d'un mécanisme de sécurisation des flux financiers, des barèmes adaptés à leurs besoins et au contexte d'une filière qui connaît des mutations profondes.*

### **La saisine de l'Arcep intervient dans un contexte particulier pour l'ensemble de la filière.**

Le marché de distribution de la presse se réorganise depuis de nombreuses années pour faire face à la baisse continue des volumes distribués et d'un réseau de distribution en perte de vitesse. Cumulées à la crise sanitaire actuelle, ces difficultés ont conduit le groupe Presstalis à la liquidation judiciaire et permis la réorganisation du Niveau 1 avec la création de France Messagerie.

À sa création et dans l'urgence d'une restructuration sans précédent dans l'histoire de la filière, France Messagerie a mis en place un barème provisoire valable jusqu'au 31 décembre 2020. Ce barème a permis de garantir la continuité des conditions de distribution pendant la période de stabilisation.

### **Le projet de barèmes pour 2021 permet de franchir une nouvelle étape dans la mise en place de France Messagerie et présente un grand nombre de nouveautés :**

- **Le projet de barèmes 2021 est plus transparent.** Il se compose en effet d'un barème pour les éditeurs de quotidiens et d'un barème pour les éditeurs de magazines, qui sont le reflet

de la structure de coûts induite par chacune des deux filières de distribution. De même, ce projet de barèmes est plus transparent puisque la rémunération des diffuseurs et des dépositaires sera facturée en transparence aux éditeurs.

- **Le projet de barèmes 2021 est plus simple.** Toutes les remises d'application et de compréhension complexes ont été supprimées s'agissant des quotidiens. Concernant les publications, n'a été conservée qu'une remise liée au volume des exemplaires fournis à la maille du titre.
- **Le projet de barèmes 2021 est plus efficace.** Un effort de réorganisation des barèmes de France Messagerie a permis de supprimer tous les frais ayant une assiette de calcul précédemment basée sur de la VMF et de les remplacer par un frais à l'unité d'œuvre (exemplaire fourni, palette traitée etc.). Ce nouveau système permet à l'éditeur de piloter ses coûts de distribution à partir des volumes fournis et non plus des ventes espérées, lui offrant ainsi beaucoup plus de prévisibilité.
- **Le projet de barèmes 2021 est plus compétitif.** Depuis la création de France Messagerie, la direction mène des efforts constants de réorganisation afin de réduire les coûts de structure. Avec des effectifs réduits, une rationalisation des schémas logistiques et une transparence totale des coûts de niveau 2 et 3, France Messagerie est en mesure de présenter des barèmes plus compétitifs que par le passé. Ces efforts ont permis de porter la rémunération du niveau 1 à moins de 5 % de la VMF globale, au bénéfice des éditeurs.

L'ARCEP a désormais deux mois pour examiner et rendre son avis sur ce projet de barèmes, avant leur entrée en vigueur en début d'année prochaine.

France Messagerie est convaincue que ces nouveaux barèmes, ajoutés à l'excellence de sa qualité de service et à la sécurisation totale des créances clients dans sa fiducie, permettront de séduire de très nombreux éditeurs.

—

## **A propos de France Messagerie**

Créée le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 22 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe de plus de 250 personnes reconnues pour leur expertise et leur connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.